**Liste de contrôle : Dangers généraux**

Remplie le:

Remplie par:

Emplacement:

**Généralités**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Les collaborateurs sont-ils régulièrement instruits sur les dangers survenant dans leur activité et sur les mesures de protection à prendre, et ces instructions sont-elles documentées? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs temporaires et le personnel des entreprises de travail temporaire sont-ils régulièrement instruits sur les dangers survenant dans leur activité et sur les mesures de protection à prendre? Ces instructions sont elles aussi documentées? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les nouveaux collaborateurs sont-ils systématiquement introduits dans l’entreprise et à leurs nouvelles fonctions? Un parrain leur est-il affecté? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs sont-ils régulièrement informés des activités de l’entreprise dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé (par ex. lors de réunions d’équipe)? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs ont-ils la possibilité de poser leurs questions et de faire des suggestions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs sont-ils impliqués lors de l’acquisition d’EPI, de machines ou d’instruments de travail? Leur avis leur est-il demandé? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les pauses des collaborateurs sont-elles respectées en tout endroit? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Un plan de protection de la peau existe-t-il dans l’entreprise et est-il mis en œuvre? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | La protection contre le tabagisme passif est-elle garantie?(Interdiction de fumer dans les salles, ateliers, et bureaux qui servent comme postes de travail pour plusieurs personnes) | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Existe-t-il des règles claires pour le comportement avec les substances addictives (alcool, drogues) et les médicaments? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il garanti que les apprenants sont formés selon les dispositions du plan de formation correspondant? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il garanti que dans l’entreprise les femmes enceintes et les femmes allaitantes sont protégées selon les dispositions de l’ordonnance fédérale sur la protection de la maternité? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il garanti que pour les personnes travaillant seules dans l’entreprise, des règles claires sont établies et que leur respect est contrôlé?  | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les exigences des tâches professionnelles sont-elles comparées régulièrement aux capacités des collaborateurs pour éviter surmenage et désœuvrement? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les exigences contradictoires sont-elles évitées? (par ex. la prestation ne peut être fournie qu’en contournant les règles de sécurité)? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les conflits entre supérieur hiérarchique et collaborateurs font-ils l’objet de discussions et une solution est-elle cherchée en commun? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Un règlement de la protection de l’intégrité de la personne existe-t-il et est-il connu des collaborateurs?(un règlement comprend des thèmes comme le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, la discrimination, la violence et les menaces, etc.) | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les victimes et leurs supérieurs hiérarchiques sont-ils soutenus suffisamment lorsque des anomalies psychologiques apparaissent chez un collaborateur?  | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |

**Équipement de protection individuelle EPI**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | L’entreprise met-elle à disposition de ses collaborateurs l’équipement de protection individuelle nécessaire pour leurs tâches?Vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, lunettes de protection, protection de tête (casque selon (OTConst), protection auditive, protection respiratoire/contre la poussière, EPI contre les chutes (travaux sur les toits, en hauteur, dans des gaines techniques), protection solaire (jamais sans vêtement de dessus, prévention du cancer) | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs portent-ils toujours des gants appropriés lors des chargements, déchargements ou lorsqu’ils manipulent des matériaux coupants? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Vos collaborateurs savent-ils qu’une série de produits chimiques et de produits d’entretien ont une action irritante ou corrosive et qu’il est donc nécessaire de porter des gants appropriés, des lunettes de protection et éventuellement un masque respiratoire? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Dans les caisses de transport des machines portatives (par ex. ponceuses, disques de meulage, perceuses, marteaux perforateurs), des lunettes de protection avec leur étui sont-elles présentes? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Chaque collaborateur dispose-t-il de lunettes de protection et d’une protection auditive personnelles et appropriées? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Lorsqu’ils travaillent avec des machines portatives (par ex. ponceuses, disques de meulage, perceuses, marteaux perforateurs), vos collaborateurs portent-ils toujours des lunettes de protection et une protection auditive? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Le port de l’EPI est-il contrôlé et imposé? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | La propreté et l’état des EPI sont-ils régulièrement contrôlés et les pièces défectueuses remplacées? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Vos collaborateurs savent-ils qu’ils peuvent échanger leur équipement de protection individuelle défectueux comme les lunettes de protection, les gants de protection ou les protections auditives contre des équipements neufs? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |

**Organisation des urgences**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | La procédure en cas d’urgence (premiers secours, incendie, évacuation) est-elle réglée dans l’entreprise? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Le comportement en cas d’urgence (premiers secours, incendie, évacuation) fait-il l’objet d’entraînements réguliers (à la prise de fonction pour les nouveaux collaborateurs)? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs savent-ils où se trouve l’extincteur le plus proche et savent-ils l’utiliser? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les équipements et installations de premiers secours sont-ils placés en fonction des dangers de l’entreprise, sont-ils facilement accessibles et bien signalés?Par ex. moyens d’alarme, pharmacie de secours, douche oculaire  | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | L’intégralité et l’opérationnalité des équipements et installations sont-elles contrôlées régulièrement? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il assuré qu’aucun médicament ne se trouve parmi le matériel de premiers secours et ne soit remis aux collaborateurs? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les numéros d’appel d’urgence et des indications sur le comportement à adopter sont-ils affichés aux endroits stratégiques de l’entreprise? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Le libre accès des personnels de secours, des véhicules sanitaires et des pompiers à l’entreprise ou au chantier est-il assuré à tout moment? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les premiers secours sont-ils assurés aussi pour les travailleurs en solitaire? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |